

II

(Actes non législatifs)

ACCORDS INTERNATIONAUX

Avis concernant l'entrée en vigueur de l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part

L'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part ⁽¹⁾, est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2016, la procédure prévue à l'article 63, paragraphe 1, de l'accord-cadre ayant été achevée à la date du 29 septembre 2016.

⁽¹⁾ JOL 329 du 3.12.2016, p. 8.